



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 1
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 16

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Membres présents : Mr GODET Jean-Pierre – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Excusés : MM. GODET Jean-Marie - ROUGER Alain

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 15 du 24 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 26/27 NOVEMBRE 2022

Match n° 24819405 Bessines Asptt 3 – FC Autize 4 en D5 poule F

Arbitre bénévole : Mr. DOOLAEGHE François

Réserve du club de Bessines Asptt

Je soussigné GUITTON Corentin licence n° 1162421061, Capitaine du club de Bessines Asptt, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de FC Autize, pour le motif suivant : des joueurs de FC Autize sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**

L'équipe 1 jouait ce week-end là en Coupe Nouvelle Aquitaine contre Ile d'Oléron Football le 26 novembre à 20 h 00

Match de référence pour l'équipe 2 : Match n° 24814465 haut Val de Sèvre 1 – FC Autize 2 en Départemental 3, poule C du 20 novembre 2022 à 15 h 00

Match de Référence pour l'équipe 3 : Match n° 24824565 Vasléenne 2 – FC Autize 3 en Départemental 4, poule C du 19 novembre 2022 à 19 h 00

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Bessines Asptt (3) – FC Autize (4) : 0 – 3

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Bessines Asptt.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 16

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés municipaux des communes de : Cerizay (Stade R. Quintard - 1 seul match en nocturne jusqu'à fin mars 2023), Clussais la Pommeraie (1 seul match autorisé le dimanche 27 novembre) - Fors (1 seule rencontre en nocturne le samedi 26 novembre) – Le Vanneau

FORFAITS

Amende de 32 €

- Match n° 25437054 Amical St Martin 1 – St Romans les Melle 1 en Coupe Saboureau ➤ **St Romans les Melle forfait**
- Match n° 25437058 Ste Néomaye Romans 1 – FC Autize 2 en Coupe Saboureau ➤ **Ste Néomaye Romans forfait**
- Match n° 24864864 Brion 2 – St Jean Missé 3 en D5 poule B ➤ **St Jean Missé 2^{ème} forfait**
- Match n° 24818890 Parthenay Portugais 2- Pays Thénezéen 3 en D5 poule C ➤ **Pays Thénezéen 1^{er} forfait**
- Match n° 24825223 Boismé Clessé 3 Gati Foot 3 en D5 poule D ➤ **Boismé Clessé 1^{er} forfait**
- Match n° 24819204 Sud Gâtine 3 – Augé Azay le Brûlé 2 en D5 poule E ➤ **Augé Azay le Brûlé 2^{ème} forfait**
- Match n° 24819514 Mougou 2 – Prahecq 2 en D5 poule G ➤ **Prahecq 1^{er} forfait**
- Match n° 25303434 Thouars Foot 1 – FC Boutonnais 1 en Coupe Deux-Sèvres Futsal ➤ **FC Boutonnais forfait**
- Match n° 25303435 Beaulieu Breuil 1 – Kéfilm 1 en Coupe Deux-Sèvres Futsal ➤ **Kéfilm forfait**

Amende de 21 €

- Match n° 25067531 Haut Val de Sèvre 2 – Moncoutant 2 en U15 à 7 ➤ **Moncoutant 1^{er} forfait**
- Match n° 25070656 Evsabb Nueillaubiers 2 – Pays Thénezéen 2 en U13 – 3^{ème} division poule B ➤ **Pays Thénezéen 1^{er} forfait**
- Match n° 25070848 Chauray 3 – Bessines Asptt 1 en U13 – 3^{ème} division poule E ➤ **Bessines Asptt 3^{ème} forfait**

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Amende de 25 €

- au club de Chauray : match n° 24995796 Chauray 2 – Beauvoir S/Niort 1 en U15 – 1^{ère} division poule B du 26 novembre 2022 – (non-utilisation FMI)
- au club de Bressuire FC : match n° 25068101 Bressuire FC 3 – Thouars Foot 2 en U13 – 2^{ème} division poule A du 19 novembre 2022
- au club de Pays Mauléonnais GJ : match n° 25070561 Pays Mauléonnais GJ 2 – Cœur de Bocage GJ 3 en U13 – 3^{ème} division poule A du 19 novembre 2022
- au club de Champdeniers Pamplie : match n° 25070787 Champdeniers Pamplie 1 – Orée Autize 3 en U13 – 3^{ème} division poule D du 19 novembre 2022

DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

- Du club de GJ La Crèche : contre Haut Val de Sèvre le 03 décembre 2022 en U15



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 16

DEMANDES AUTORISATION TOURNOIS

Du club de Chauray ➤ samedi 27 mai 2023 – Catégorie U10/U11 et samedi 03 juin 2023 – Catégorie U12/U13
Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ces jours-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Chauray : samedi 27 mai 2023 et samedi 03 juin 2023

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 03/04 DECEMBRE 2022

Le match n° 24814470 Niort Clou Bouchet 1 / Echiré St Gelais 3 en D3 poule C, se déroulera le dimanche 04 décembre 2022 à 15 h sur le stade de Cholette à Niort (les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra)

WEEK-END DU 10/11 DECEMBRE 2022

Le match n° 24819761 Clussais la Pommeraie 2 – Lezay 3 en D5 poule H se déroulera le dimanche 11 décembre 2022 à 15 h 00 sur le stade de Clussais (les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra)

WEEK-END DU 17/18 DECEMBRE 2022

Le match n° 24818642 Pays Argentonnois 4 – Mauzé Rigné 2 en D5 poule B se déroulera le dimanche 18 décembre 2022 à 15 h 00 sur le stade d'Argenton les Vallées

COURRIERS

Des clubs de Plaine Gâtine et Niort Ste Pezenne ➤ Concernant l'inversion de leur rencontre en D5 poule F du 27 novembre 2022.

Pris note - Remerciements aux 2 clubs

Des clubs de St Sauveur – Clussais la Pommeraie et de l'arbitre de la rencontre Mr. BORYSKO Florent ➤ Concernant le score qui a été inversé sur la feuille de match.

Après avoir pris connaissance des différents mails, la Commission homologue le résultat du match de Coupe Deux-Sèvres n° 25436745 Clussais 1 – St Sauveur 2 : 0 – 4. Le club de St Sauveur est qualifié pour la suite de la compétition en Coupe Deux-Sèvres.



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 4
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 16

De la municipalité de Cerizay ➤ Nous informant par arrêté municipal que les rencontres de **D2 poule nord** ci-dessous, se dérouleront le **dimanche à 15 h 00 sur le stade R. Quintard** (au lieu de 20 h 00 le samedi)

Match n° 24796217 CO Cerizay 2 – Parthenay Viennay 2 ➔ Dimanche 11 décembre 2022

Match n° 24796229 CO Cerizay 2 – Moncoutant 2 ➔ dimanche 29 janvier 2023

Match n° 24798336 CO Cerizay 2 – Comores FC 1 ➔ dimanche 26 février 2023

Match n° 24796257 CO Cerizay 2 – Pays Thénezéen 1 ➔ dimanche 26 mars 2023

Pris note – Les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra.

Du club de Terves ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupes Départementales

Pris note - Remerciements

★★★★★

DEPARTEMENTAL 5 - ENGAGEMENT 2EME PHASE

Les clubs, engagés pour la 1^{ère} phase, sont automatiquement renouvelés pour la seconde phase.

Les équipes Forfait Général en 1^{ère} phase, ont la possibilité de s'inscrire de nouveau pour la seconde partie de ce championnat uniquement en 2^{ème} Niveau. Pour cela, un mail de confirmation par la messagerie Zimbra suffira.

Pour les clubs qui souhaitent engager **une nouvelle équipe** dans le championnat de D5 2^{ème} phase – 2^{ème} Niveau, nous vous invitons à nous envoyer un mail : district@foot79.fff.fr **avant le 20 décembre 2022**, avec les renseignements suivants : L'heure, le jour et le lieu où se déroulera la rencontre ainsi que les éventuels desideratas.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN